Un accident à la gare. — Un accident s'est produit hier matin à la gare.

Le domestique du chef de M. Mullier-Blot, le sieur Raymond Vrain, demeurant rue de Soubise, était occupé à décharger un camion, lorsque une balle se détachant du haut, tomba entraînant sous elle, le malheureux.

On le releva et on le transporta à l'Hôtel-Dieu, où il reçut les soins d'un docteur qui constata une fracture du genou droit.

Naturalisation. — En vertu de la loi du 26 juin 1889, M. Emile Decraemer, demeurant rue d'Espagne, 36, vient d'obtenir la qualité de Français.

Singulière façon de s'amuser. — Jeter des pierres dans les carreaux est pour Gustave Delcroix, demeurant rue des Longues-Haies, cour Dupuruer et Pierre Verbauwhède, demeurant rue des Vélocipèdes, un nouveau genre d'amusement.

C'est du moins ce qu'ils disaient vendredi soir à huit heures, à l'agent de police qui, les constatant au départ du premier rondissement, leur demandait pourquoi ils brisaient les carreaux de chez M. Beys, cabaretier rue des Fosses.

Combat de coqs. — Le sieur César Vandamme, cabaretier au Vieux Bon-Vivant, rue du Champ, 38, a l'honneur d'informer les amateurs que c'est aujourd'hui dimanche 4 mai, qu'a lieu chez lui le rendage de la grosse partie d'Estaminets.

Une belle partie de 3 mort pour 30 francs, aura lieu aujourd'hui chez M. Mesplomb, cabaretier au Trèfion, contre Mousart, de Croix, on y battra quatre paires.

La mise au parc aura lieu à 5 heures 1/2.

Un beau 2 de 3 mort aura lieu demain lundi 6 mai, à l'Estaminet de l'Epaule 100, rue de Blanchemaille, contre Hardebois.

La mise au parc aura lieu à 2 heures 1/2.

HOTEL DU COMMERCE

CAFÉ, RESTAURT. — RUE NAIN, 30, ROUBAIX.

Tout les dimanches et lundis, orchestre symphonique, de 8 à 11 heures. Dîners à prix fixe et à la carte. Salons pour familles. Grande salle pour noces et banquets. 710

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de purifier, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (aux 24 herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, corrosives acres ou acides; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lesquel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (4e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue elles demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60; Fanyau; Donte et Cie; Cossme; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Brunoau, Grande-Place. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Berriez. — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

TOURCOING

Un voisin peu commode. — Le sieur Désiré V...., 46 ans, corroyeur, né à Bruxelles, demeurant au Chêne Houpline, n'est pas commode tous les jours.

Vendredi soir, alors qu'il avait bu plus qu'il ne faut, ce qui lui arrive souvent, il s'avisa d'aller briser les carreaux de sa voisine Mme Roth, avec laquelle il vit en mauvaise intelligence.

Un peu plus tard, V., rencontra un agent sur sa route et il lui déplut très fort d'être regardé par lui. Il interpella en termes peu convenables le représentant de l'autorité qui le conduisit au Dépôt.

C'est là qu'on apprit ses exploits.

V., a été maintenu en état d'arrestation.

Escroquerie. — M. Henri M..., domestique, demeurant rue de l'Annonciade, est sans place depuis un mois. Hier, il reçut la visite d'un individu qui lui, donna l'adresse d'une maison de Roubaix où il n'avait qu'à se présenter pour être reçu. Crédulit, disait le visiteur, une place superbe; 30 francs par semaine, logement et éclairage.

M. M... fut enchanté. Aussi, lorsque l'individu lui réclama 5 francs, n'hésita-t-il pas un instant à les lui donner.

Il s'aperçut bientôt qu'il avait été victime d'une escroquerie.

Il se rendit au bureau de police où il raconta sa mésaventure et donna le signalement de l'escroc.

LE NORD

Comines. — La sieur Courbet, instituteur libre, ancien congréganiste, à Sainte-Marguerite, ayant frappé plusieurs enfants en point de leur occasionner des blessures qui ont été constatées par M. le docteur Lemaire, de Comines, une plainte a été déposée par les parents contre ce défroqué et l'affaire se dénouera sans peu devant le tribunal correctionnel de Lille, en attendant qu'il soit révoqué de ses fonctions.

L'indignation est générale dans le hameau de Sainte-Marguerite contre cet ancien ensoutané.

VALENCIENNES

Accident fashoung de Lille. — Un bien pénible accident a eu lieu mercredi soir à la sclerie mécanique de M. Lefranc-Claisse, au *Noir-Mouton*.

Un ouvrier d'Onnaing, nommé Cazin, âgé de 28 ans, s'est la main prise dans la scie. Le docteur Canonne, d'Anzin, arrivé aussitôt l'accident, a dû lui amputer quatre doigts.

Union nautique. — L'Union nautique, réunie en assemblée générale, a nommé le bureau suivant, sur l'avis d'un Administration pour 1890 :

Président : M. Ferdinand Cousin; Vice-président : M. Eugène Rondeau; Secrétaire-Trésorier : Charles Meurisse; Chef du matériel : M. Gustave Dehon; Membres du comité : MM. Edmond Bouchez, Charles Dupont; Bertrand Hanaire; René Dupont.

AVESNES

La manifestation du 1er Mai dans l'Arrondissement

A l'encontre des incidents regrettables qui se produisent dans divers centres, le département, l'importante population ouvrière de l'arrondissement d'Avesnes a fait preuve d'un calme et d'une sagesse dignes d'éloge.

Dans la région de Maubeuge, les ouvriers ont eu le bon sens remarquable de montrer que le fête du travail doit être célébrée par le travail, et aucun d'eux n'a manifesté autrement que par l'exactitude à se rendre à l'usine. Il en a été de même pour Avesnes et dans les environs.

A Fourmies, il existe de longue date, une coutume que patrons et ouvriers observent scrupuleusement.

Chaque année, le 1er Mai, il est de tradition de fêter ce qu'on appelle « Le Mai » ; dans l'après-midi des bals populaires sont donnés dans chaque usine et ouvriers et ouvrières oublient joyeusement dans les entrechats, les fatigues professionnelles.

Cette année, dans la matinée des délégations, au nombre de 2 ou 3, se sont rendues à la mairie et ont exprimé en d'excellentes termes leurs divers « desiderata ».

Il a été pris exactement note des réclamations déposées et après quelques mots gracieux des différents membres de la municipalité, les délégations se sont rendues aux bals, en faisant leur entrée qu'au moment où tout le monde n'a plus songé qu'à la joie et aux danses.

Certes, on ne peut hésiter à déclarer hautement qu'une telle attitude fait plaisir.

Elle est non-seulement louable en elle-même, mais par sa forme, par l'esprit qui la préside, elle gagne du même coup à la cause ouvrière et à ses revendications le sympathie générale.

Aussi sommes-nous convaincus, que l'Administration d'abord, les gouvoirs publics ensuite, se feront un devoir rigoureusement de tenir plus grande bienveillance les réclamations aussi sagement formulées.

Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question dans l'intérêt même de la population ouvrière de Fourmies dont la conduite en cette circonstance a fait qu'augmenter la vive sympathie que nous éprouvons déjà pour les quisiens ouvrières.

LA FÊTE DU 11 MAI AU QUESNOY

La municipalité du Quesnoy évalue à 10,000 au minimum, le nombre des étrangers qui assisteront à l'inauguration du buste de M. Crémieux-Fournier.

La grosse question est de constituer une séance d'ordre.

La mairie se préoccupant spécialement des difficultés que pourraient trouver à se procurer un repas les nombreuses sociétés attendues au Quesnoy, après des dispositions pour donner satisfaction à tous le même.

Les compagnies de sapeurs-pompiers et les sociétés de musique sont consommerons prié de s'adresser au secrétaire de la Mairie pour tous renseignements à ce sujet.

DUNKERQUE

Les trois mâts anglais « Sidney » venant de Dunkerque a été vendu 60,000 kroners, il portera le pavillon danois.

La goélette française, « Reine des Anges » capitaine Bonzin, est entré en relâche à Lourenzo, le 29 avril.

Le navire italien « Marie P... » est parti de Falmouth le 2 mai, allant de Frey, Benito à Dunkerque sous ballast.

Le 3 mâts « Almondral », appartenant à MM. A. D. Bordes et fils, est passé le 30 avril à Sainte-Catherine-sur-Point, allant de Schiolée à Valparaiso, où il chargera en nitrate pour Dunkerque.

Le steamer « Rio-Negro », Chargeurs-Réunis, allant de Dunkerque et le Havre à la Plata, charger en laine, pour Boulogne-Lourenzo a passé le 30 avril, à Tenerife.

Le steamer anglais « Galley-of-Livre, allant de la Mer-Noire, à Dunkerque, a passé à Malte le 24 avril, attendu le 6 mai.

Le 3-mats « Charles Collet », de Dunkerque, est parti le 2 mai, de Bordeaux, allant à St-Paul.

Le steamer « St-André » Bossut-Pilchon, est monté le 3 mai à Bordeaux, venant de Dunkerque.

— Le steamer *Pampa* est parti de Dunkerque le 3 mai au soir, pour le Havre avec le solde de ses marchandises importées de la Plata.

Ax port. — Hier, à onze heures du matin en effectuant son entrée, le trois mâts français *« Adolphe* venant d'Espagne avec matériaux pour le compte de la maison A. D. Bordes et fils, a abordé le quai du débarcadère auquel il a occasionné pas mal de dégâts.

Il n'y a pas eu d'accident de personne, et le navire a peu souffert.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

Accident. — Samedi vers une heure du soir, le sieur Jules Loth, passait rue des Thermes au petit trot de son cheval attelé à une voiture de place, lorsque sans qu'il s'y attendît, un enfant nommé Jules Vanuts, âgé de 6 ans, dont les parents demeurent rue du Cygne, 2, traversa brûle rue, fut renversé par l'une des roues et contusionné sur différentes parties du corps.

Le cocher qui ne pouvait prévoir cet accident, arrêta brusquement son attelage, releva l'enfant et le transporta chez M. Sorel, pharmacien, place d'Armes, où M. le docteur Matinghen, lui a donné des premiers soins.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

LES TROUBLES DE ROUBAIX

Condamnation des manifestants

Nous avons annoncé hier que des individus avaient été arrêtés et conduits à la maison d'arrêt de Lille pour violences et outrages envers les agents à l'occasion des troubles qui se sont produits à Lille et à Roubaix dans les journées de jeudi et vendredi. Ils ont passé samedi devant le tribunal correctionnel.

Philippe Courtier, pour violences et outrages envers M. Wiehle, sous-lieutenant de chasseurs à pied, chargé de garder l'usine Amédée Prouvost, à Roubaix. Un groupe nombreux se trouvant devant l'usine, M. Négoville l'invita à se disperser.

Coursier qui était ivre, ne voulut pas obtempérer à cet ordre et poussa violemment le sous-lieutenant.

Celui-ci le fit conduire aussitôt dans l'intérieur de l'usine, mais loin de se calmer, Coursier voulut se précipiter sur l'officier, mais il fut heureusement empêché par deux soldats.

M. Dassonville réclame une peine sévère contre le prévenu, qui a déjà subi une condamnation pour ivresse et violences.

Coursier est condamné à 2 mois de prison et 16 fr. d'amende.

Rodolphe Bacrot, 19 ans, dessinateur, déjà condamné six fois a menacé de tuer un ouvrier qui travaillait dans une maison en construction parce qu'il ne voulait pas faire grève. Il a de plus déclaré à l'agent qu'aussitôt sorti de prison « il y aurait du plomb pour lui ». Coût : Six mois de prison.

Victorine Lorthiolr, 10 jours, pour avoir à Roubaix, maltraité les agents de service sur la Grand'Place, le dimanche 27 avril.

Oscar Denoulet (5 condamnations) 1 mois de prison pour le même délit.

Marie Pouvaer, 20 jours de prison pour avoir traité les agents de brigandes et de faineants. Elle se trouvait dans un groupe de manifestants qui essayaient de débancher des terrassiers.

A 4h heures du soir près de la Grande Place, Cornelille Denel a crié : « A bas la police, enlevez-le ». Il en est quitte pour 20 jours.

Huit jours à Joseph Decottignies pour avoir reproché aux agents d'être les auteurs du désordre.

A Lille, un ouvrier âgé de 19 ans, Victor Deruschie est condamné à 15 jours de prison pour avoir voulu interrompre le travail à l'usine Lefebvre.

Tentative d'assassinat à Armentières

Le 27 janvier 1890, vers neuf heures du soir M. Alfred Dutilleul, manufacturier, Grande-Place, à Armentières, se trouvait chez lui quand il reçut la visite d'un sieur Gustave Mullet, âgé de 19 ans, qui avait renvoyé à tems de ses travaux quelque temps auparavant.

Mullet, qui était dans un état d'ivresse assez prononcé demanda à plusieurs reprises à M. Dutilleul de le nommer de travail. Sur le refus du dernier, il sortit un revolver de sa poche et visant M. Dutilleul, pressa la détente. Trois coups de feu furent tirés dans la direction, deux balles frôlèrent la tête s'affaissa. Le jeune meurtrier, son crime accompli, s'enfuit à toutes jambes, mais il fut arrêté peu de temps après. Heureusement les blessures reçues par M. Dutilleul n'ont pas eu de suites graves.

On apprit qu'avant de se rendre chez M. Dutilleul il était entré dans un estaminet et avait tenu des propos menaçants.

La défense voyant son état d'ébriété l'avait mis à la porte, et Mullet pour se venger l'avait menacé de son revolver.

A l'audience il déclare qu'il n'agit sans discernement qu'avant de trop grande quantité de liqueurs alcooliques. Il ne se souvient plus de rien.

Le tribunal le condamne à deux ans de prison et 50 francs d'amende.

Un faux Epileptique

Un de prison au nommé Henri Lévêque âgé de 43 ans, le tribu avait déjà subi treize condamnations. Il se trouvait le 2 juillet 1887 à Mouvy, il simula une attaque d'épilepsie afin d'apitoyer les passants. Quelques commerçants lui ont secours, le conduisirent dans une pharmacie et après l'avoir bien restauré lui demandèrent de ne pas faire pour s'en retourner à Lorient, où il demeurait seul, dénué, avec ses quelques sous.

Heureusement, le docteur Formanier, qui était envoyé chercher, reconnut dans le soi-disant épileptique un individu qui, deux ans auparavant, s'était passé pour aveugle et qui s'était ainsi réussi à faire quelques dupes. M. Parmentier prévint alors la gendarmerie qui arrêta le faux malade.

Condamnation diverses : A mois de prison au sieur Jules Lepist, tisserand à Roubaix, pour avoir frappé un ouvrier de Mme Florin et pour outrages aux agents. — Marie Delva 1 mois pour vol à Flamont Bacquet, 25 francs d'amende, — J. Hennebique, 1 mois pour vol à Jules Bonnet, — Emile Dupuis 15 jours pour vol à Jules Bonnet, — Emile Dupuis 15 jours pour vol à Jules Bonnet, — Emile Dupuis 15 jours